

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

PJLO OUVERTURE, MODERNISATION ET RESPONSABILITÉ DU CORPS JUDICIAIRE -
(N° 1441)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 167

présenté par
M. Didier Paris

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 141.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel